

Module 1 . L'importance de la justice criminelle



FICHE DE L'ÉLÈVE

A. Les crimes et leurs conséquences

A.1. Les crimes, des gestes interdits

Pour vivre dans une société juste, paisible et en sécurité, la justice criminelle est importante. Elle protège les membres de la société, prévient et condamne les **crimes**.

Un crime est un comportement nuisible ou indésirable pour la société. La plupart des crimes se retrouvent dans une loi appelée **Code criminel**.

Important

Tout geste interdit n'est pas un crime. Par exemple, il est interdit de traverser une rue lorsque le feu rouge est allumé, mais ce geste ne constitue pas un crime.

Crime	Exemple
Voies de fait	Gifler quelqu'un
Conduite avec facultés affaiblies	Conduire après avoir fumé du pot (cannabis)
Introduction par effraction	Entrer dans l'appartement d'une personne sans sa permission



Explication simple du droit criminel

Droit criminel: <https://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/qu-est-ce-que-le-droit-criminel>

Source : CliquezJustice.ca



Explication approfondie du droit criminel

Droit criminel :
<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droit-criminel>

Source : Encyclopédie canadienne

A.2. Les peines, bien plus que des punitions



Lorsqu'une personne est déclarée **coupable** d'avoir commis un crime, elle devient une **délinquante**. La justice criminelle impose des **peines** à ceux qui commettent des crimes, les personnes **délinquantes**. Une peine est une conséquence qui peut prendre plusieurs formes, comme :

- Passer du temps en prison
- Payer une amende

Punir le délinquant n'est pas le seul **objectif** d'une peine. Quand un ou une juge choisit une peine, le ou la juge prend aussi en considération d'autres objectifs comme :

- dénoncer le geste criminel et le tort causé à la victime
- décourager les autres à commettre le même crime
- aider un délinquant à se réintégrer en société.

C'est pourquoi une peine peut être accompagnée d'**obligations** comme :

- Ne pas avoir d'arme
- Ne pas communiquer avec une personne

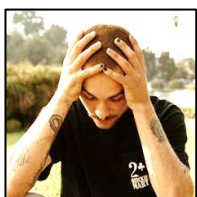
B. Les conséquences sur les personnes délinquantes et les victimes

Lis la mise en situation de la section B.1 et réponds aux questions de la section B.2.

B.1. Mise en situation : la voiture en feu



Carl est tanné de son voisin Juan qui gare toujours sa voiture dans la place réservée pour Carl. Un jour, très tôt le matin, il décide de prendre la situation en main. Il met le feu à la voiture de Juan, laquelle n'est pas assurée.



Ce jour-là, Juan a une entrevue d'embauche très importante. Il y a une entreprise très intéressée à ses compétences en mécanique. Comme il manque son entrevue, l'entreprise offre l'emploi à quelqu'un d'autre.

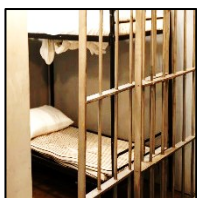


Juan a besoin d'un travail pour payer son loyer. En raison de ses problèmes d'argent, comme il n'a pas trouvé un nouvel emploi, il perd son appartement. Alors, il se trouve sans logement et sans voiture.



Le jour même de l'incident, un enquêteur de police interroge les témoins présents. Carl devient le suspect principal de l'affaire.

L'enquêteur demande au juge un mandat pour entrer dans l'appartement de Carl. Dans l'appartement, il trouve le matériel utilisé pour mettre le feu à la voiture.



Carl est arrêté et avoue son crime. Il est condamné par un juge à sept (7) mois de prison. À sa libération, il est incapable de trouver un emploi. De plus, sa famille ne veut plus lui parler.

B.2. Exercice : les conséquences pour tous

Réponds aux questions suivantes, en te référant à la mise en situation :

a) Quelles sont les conséquences de l'incendie sur Juan, la victime ?

b) Qui est responsable d'identifier le coupable, de l'arrêter et de décider sa peine ?

c) Quelles sont les conséquences de l'incendie sur Carl, le délinquant ?

C. Une question d'équilibre

C.1. Le rôle du gouvernement

Le système de justice criminelle fait partie du gouvernement. Il le fait à travers des acteurs comme :

- Agents et agentes de police
- Juges (qui sont impartiaux et indépendants)
- L'avocat ou avocate de la Couronne
- Agents et agentes correctionnels

Important

Les tribunaux sont indépendants. Leur rôle est d'appliquer la loi en fonction des preuves qui lui sont soumises. Le gouvernement ne peut pas les influencer dans leurs décisions.

❗ Saviez-vous ?

Lorsqu'une personne est accusée d'un crime, c'est le gouvernement qui te poursuit. En conséquence, les dossiers en droit criminel se lisent *R c. Nom de la personne*. « R c. » veut dire « Reine du Canada contre ».

Lorsqu'un crime est commis, il y a des conséquences autant sur la victime que sur le délinquant. Alors, le système de justice criminelle est indispensable au bien-être de la société.

C.2. Le pouvoir du gouvernement a des limites

Le gouvernement a plus de ressources financières que la personne accusée. Il a des avocats spécialisés et des budgets réservés pour les procès criminels. Or, une personne accusée a généralement moins de ressources.

Compte tenu de son pouvoir important, le système judiciaire doit être très vigilant. Une erreur ou une faute de sa part peut avoir des conséquences importantes sur la vie d'une personne accusée.

- Comment empêcher une personne innocente d'être condamnée à tort ?
- Dans quel contexte la police peut se servir de la force, comment éviter les abus ?

❗ Exemple : 32 ans de prison pour un crime qu'il n'a pas commis!

Dans les années 70, Roméo Phillion un Franco-Ontarien est reconnu coupable de meurtre alors qu'il est innocent. Plusieurs années plus tard, il reçoit un document qui permet de prouver son innocence. Au total, il passe 32 ans en prison.

Sois sans crainte! Il existe des règles strictes qui servent à contrôler le pouvoir du gouvernement et de ses représentants.

Par exemple, la Charte canadienne des droits et libertés garantit l'équilibre entre vos droits et le pouvoir du gouvernement. Par exemple, au Canada, toute personne accusée d'un crime est présumée innocente jusqu'à preuve du contraire.

Les tribunaux sont responsables de maintenir cet équilibre.



D. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : [**www.CliquezJustice.ca**](http://www.CliquezJustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : [**www.cliquezjustice.ca/glossaire**](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)

CliquezJustice.ca, « Droit criminel ». En ligne :

<https://www.cliquezjustice.ca/information-juridique/qu-est-ce-que-le-droit-criminel>

Encyclopédie canadienne, « Explication approfondie du droit criminel ». En ligne :

<https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/droit-criminel>

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario